



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070668

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/07/2024 10H32 C:005360 I:39337
V/REF : 949421
V/Email reçu le Lundi 01/07/2024 a 10H32

SELON DEVIS N° 4040088

V/REF.IMM. 1359
IMMEUBLE : PAINLEVE -1359
1 RUE PAUL PAINLEVE
69800 ST PRIEST

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 11 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N1 PAINLEVE - CONTACTER MME BEKKOUCH TEL07 67501316

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4040088 du 19/04/2024 d un montant de
753,03 EURO HT

Donneur d'ordre : Mme F. KAID-AMEUR

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

DEPOSE ET CONFECTION D'UN CAISSON EN BOIS MELAMINE DU VOLET ROULANT
DU SEJOUR
CONTROLE BONNE FIXATION
REPLI DU CHANTIER

CES TRAVAUX SERONT REALISABLE UNE FOIS QUE LE PLAFOND AURA ETE REFAIT.

LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT NE SONT PAS COMPRIS DANS LE PRESENT DEVIS.

NOTRE INTERVENTION DU 11/07/2024.

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 11/07/24 a 14H53 Mme F. KAID-AMEUR

A NOTRE ARRIVEE, NOUS AVONS CONSTATE QUE LE PLAFOND N'A PAS ETE REFAIT
COMME NOUS VOUS L'AVIONS SUGGERE LORS DE NOS PRECONISATIONS.

NOUS NE POURRONS PAS ETRE TENU RESPONSABLE SI LE PLAFOND VENAIT A
TOMBER, ENDOMMAGER LE CAISSON ET LE LOGEMENT.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070668

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	753,03	753,03
	TOTAL H.T.		753,03
	T.V.A. a 10,00%		75,30
	TOTAL T.T.C.En EURO		828,33

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 949421 du 01/07/2024

P-SIN

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

SINDDEPP Sinistre Degats des eaux Partie privat. 21

01-EE-2212-SIN-61563100

Dossier : SI8 - 24S0001

Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MME BEKKOUCH Rabia

1 Rue Paul Painlevé

69800 ST PRIEST

Téléphone : 07.67.50.13.16

01359-00001-00001-00004 H / Type 3 C / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 01/07/2013

Délai

Date limite exécution : 16/07/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00064 travaux selon devis N 4040088 Merci de prendre contact avec la locataire AU 07-67-50-13-16 et faire les travaux apres le passage du PEINTRE	1,00	753,03	753,03	75,30	828,33
Total H.T.					753,03
Total TVA					75,30
Total TTC					828,33

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par KAID AMEUR Fatima le 01/07/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Rue Paul Painlevé 69800 ST PRIEST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **01/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 949421